



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Suppression des décrochages locaux de France 3

Question écrite n° 1757

Texte de la question

M. Anthony Cellier appelle l'attention de Mme la ministre de la culture sur la suppression de certains décrochages locaux de France 3 dès janvier 2018. Ces décrochages d'une durée de 7 minutes sont diffusés à 19 heures 15 tous les soirs. Ils représentent, pour une partie des Français, parfois isolés, une fenêtre vers l'actualité de leurs territoires, à quelques kilomètres de chez eux. Cette suppression unilatérale est également une source d'inquiétudes pour les équipes de ces décrochages dont le sort semble indécis malgré les promesses de France 3. Ainsi il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ce sujet et si cette mesure ne devrait pas être, au moins, repoussée pour permettre une meilleure concertation.

Données clés

Auteur : [M. Anthony Cellier](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1757

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2017](#), page 4775

Question retirée le : 17 octobre 2017 (Retrait à l'initiative de l'auteur)